

PRÉFET DE LA RÉUNION

Direction
de l'environnement, de l'aménagement
et du logement de La Réunion

Service Eau et Biodiversité

Saint-Denis, le

26 OCT. 2015

SYNTHESE DES AVIS :
**REUNION PLENIERE DU CONSEIL
SCIENTIFIQUE DE LA RESERVE
NATURELLE NATIONALE DE
L'ETANG DE SAINT-PAUL**

du 10 SEPTEMBRE 2015

Lieu : MAIRIE DE SAINT-PAUL

Ordre du jour :

L'ordre du jour se décompose comme suit :

1. Projet Eco Loc Péï (*Sarl Eco Loc Péï – Ludovic WACHEUX*)
2. Enfouissement d'un tronçon de ligne électrique à 2 x 90KV en limite périphérique de la réserve naturelle, dans le cadre du renforcement du réseau électrique (EDF)
3. Lutte contre *Cherax quadricarinatus*, dans le cadre de la mise en œuvre de l'action 7 TE04 du plan de gestion de la réserve (*Réserve Naturelle de l'Étang de Saint-Paul*)
4. Méthodologie mise en œuvre dans le cadre de l'étude éco-phyto-sociologique concernant la différenciation des associations végétales à *Cyclosorus interruptus* (*Réserve Naturelle de l'Étang de Saint-Paul*)
5. Cahier des charges de la consultation : évaluation qualitative et quantitative du recrutement post-larvaire des espèces de poissons et de macro-crustacés diadromes sur l'Étang Saint-Paul (*Réserve Naturelle de l'Étang de Saint-Paul*)

Affaire suivie par :
Mélodie GOSSET
Tél. 02 62 94 78 17
melodie.gosset@developpement-durable.gouv.fr

1. Projet Eco Loc Pèi

➤ **Délibération et avis du CS de la réserve :**

En l'état actuel du projet du prestataire, le conseil scientifique ne peut se prononcer sur cette demande. Il lui est nécessaire d'obtenir des éléments techniques qui permettent d'évaluer l'impact sur l'environnement de l'activité avant de se prononcer.

Le Conseil scientifique attend donc des précisions sur la collaboration envisagée avec la réserve et a besoin d'éléments techniques plus précis concernant le projet en lui-même, afin d'aboutir à une vision plus précise concernant notamment le ponton (position et modèle), le corps mort, le mode de balisage du parcours, les jours et horaires définitifs de l'activité, la résolution du problème lié à la cohabitation avec le ski-nautique, l'emplacement définitif du local, la méthode envisagée pour garder un contact visuel permanent avec les bateaux, etc.

Aussi, le prestataire doit préciser ses choix définitifs de fonctionnement et les techniques qui seront utilisées en s'interrogeant sur la capacité de charge de la réserve.

2. Enfouissement d'un tronçon de ligne électrique à 2 x 90KV en limite périphérique de la réserve naturelle, dans le cadre du renforcement du réseau électrique

➤ **Délibération et avis du CS de la réserve :**

Le CS donne un avis favorable avec comme remarque que l'inventaire concernant l'avifaune était insuffisant dans le dossier présenté par EDF et également d'éviter de réaliser les travaux pendant les périodes de fortes pluies.

3. Lutte contre *Cherax quadricarinatus*, dans le cadre de la mise en œuvre de l'action 7 TE04 du plan de gestion de la réserve

➤ **Délibération et avis du CS de la réserve :**

Le CS donne un avis favorable concernant la lutte contre *Cherax quadricarinatus* avec comme perspective d'évaluer l'impact de la *Cherax* sur le milieu, d'étudier l'écologie de l'espèce et d'approfondir la connaissance concernant sa répartition dans l'étang.

Il demande à la réserve de faire un retour au CS (par mail) une fois les deux premières campagnes réalisées.

4. Méthodologie mise en œuvre dans le cadre de l'étude éco-phyto-sociologique concernant la différenciation des associations végétales à *Cyclosorus interruptus*

➤ **Délibération et avis du CS de la réserve :**

Le CS donne un avis favorable concernant la méthodologie proposée.

5. Cahier des charges de la consultation : évaluation qualitative et quantitative du recrutement post-larvaire des espèces de poissons et de macro-crustacés diadromes sur l'Etang Saint-Paul

➤ **Délibération et avis du CS de la réserve :**

Le CS donne un avis favorable concernant le cahier des charges présenté.

A Saint-Denis, le

26 OCT. 2015

Le Président du Conseil Scientifique,

Christian BARAT



